



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22362
20 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**LETTRE DATEE DU 18 MARS 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la note verbale datée du 12 novembre 1990 (dossier No 90-51/5901L) adressée à l'ambassade de la République algérienne démocratique et populaire par la Section des intérêts de la République islamique d'Iran à Washington concernant des violations du droit international par les forces navales des Etats-Unis stationnées dans le golfe Persique et la mer d'Oman.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur.

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

ANNEXE

Note verbale datée du 21 novembre 1990, adressée à l'ambassade
d'Algérie à Washington par la Section des intérêts de la
République islamique d'Iran dans cette ville

La Section des intérêts de la République islamique d'Iran à Washington présente ses compliments à l'ambassade de la République algérienne démocratique et populaire et a l'honneur de lui communiquer ci-joint le texte original du message qu'elle a reçu du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, accompagné d'une traduction officielle. Elle souhaiterait que le texte original de ce message soit transmis au Département d'Etat des Etats-Unis et que la réponse de celui-ci lui soit communiquée.

Pièce jointe

Selon des informations reçues de hauts responsables du Gouvernement de la République islamique d'Iran, des navires de guerre américains stationnés dans la mer d'Oman et dans le golfe Persique ont harcelé des patrouilleurs de l'aviation iranienne et des avions américains ont intercepté des avions iraniens en patrouille de routine aux dates et endroits suivants :

A. Avertissements lancés par des bâtiments américains

1. Le 11 août 1990, à 9 h 27, un navire de guerre américain a enjoint le pilote d'un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 25° 17' de latitude N et 57° 32' de longitude E de ne pas s'approcher.
2. Le 11 août 1990, à 9 h 40, un navire de guerre américain a enjoint le pilote d'un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 24° 57' de latitude N et 58° 25' de longitude E de ne pas s'approcher.
3. Le 12 août 1990, à 13 h 48, trois navires de guerre américains croisant par 25° 45' de latitude N et 56° 42' de longitude E ont enjoint le pilote d'un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 26° 14' de latitude N et 56° 50' de longitude E de ne pas s'approcher.
4. Le 12 août 1990, à 14 h 35, trois navires de guerre américains croisant par 24° 5' de latitude N et 57° 47' de longitude E ont enjoint le pilote d'un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 24° 31' de latitude N et 57° 47' de longitude E de ne pas s'approcher.
5. Le 13 août 1990, à 9 h 10, six navires de guerre américains croisant par 24° 48' de latitude N et 57° 55' de longitude E ont enjoint le pilote d'un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 26° 53' de latitude N et 57° 23' de longitude E de ne pas s'approcher.
6. Le 17 août 1990, à 9 h 47, six navires de guerre américains croisant par 24° 44' de latitude N et 58° 26' de longitude E ont enjoint le pilote d'un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 25° 6' de latitude N et 58° 4' de longitude E de ne pas s'approcher.
7. Le 18 août 1990, à 9 h 58, un navire de guerre américain croisant par 25° 55' de latitude N et 58° 25' de longitude E a enjoint le pilote d'un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 24° 55' de latitude N et 57° 30' de longitude E de ne pas s'approcher et de changer de cap.
8. Le 20 août 1990, à 9 h 42, un navire de guerre américain croisant par 24° 10' de latitude N et 58° 24' de longitude E a enjoint le pilote d'un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 24° 45' de latitude N et 57° 50' de longitude E de ne pas s'approcher.

B. Interceptions par des avions américains

1. Le 8 août 1990, à 10 heures, deux avions américains (un F-14 et un F-18) ont intercepté pendant 40 minutes un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 24° 3' de latitude N et 59° 17' de longitude E.

2. Le 13 août 1990, à 9 h 50, un avion P3F américain a intercepté pendant cinq minutes un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 23° 54' de latitude N et 59° 13' de longitude E.
3. Le 22 août 1990, à 9 h 55, deux avions F-14 américains ont intercepté pendant 10 minutes un avion patrouilleur iranien qui se trouvait par 25° 52' de latitude N et 56° 40' de longitude E.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran élève des protestations contre ces agissements illégaux du Gouvernement des Etats-Unis et exige des explications.
